

La Semaine du climat

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable (EDD), de la lutte contre le changement climatique et pour répondre aux objectifs de développement durable des Nations Unies, le ministère de l'Éducation nationale organise la 5e édition de la Semaine du climat, qui se déroulera du 7 au 12 octobre 2019.

La Semaine du climat vise à aborder le changement climatique à travers ses enjeux scientifiques et civiques. Elle mobilise les différents enseignements disciplinaires, notamment scientifiques, tout autant que les éducations transversales, en particulier l'éducation au développement durable, la culture scientifique et technique et l'éducation morale et civique, l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation à la santé.

La mise en œuvre de débats sur les liens entre les enjeux de développement durable et la lutte contre le changement climatique, des projets pédagogiques et des ateliers scientifiques s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet pédagogique de développement durable impliquant l'ensemble de l'école ou de l'établissement et de ses partenaires. Ces débats sont organisés avec des partenaires territoriaux, engagés dans l'éducation à l'environnement et au développement durable et les actions territoriales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Cette semaine est l'occasion pour les académies de valoriser le travail accompli tout au long de l'année dans le champ de l'éducation au développement durable par les écoles et les établissements scolaires, en particulier en lien avec ses divers partenaires.

Ce moment permet aussi d'approfondir la façon dont le ministère de l'Éducation nationale et ses partenaires travaillent à atteindre l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable, dont l'objectif 13 de "lutte contre le changement climatique". Les travaux d'éducation au développement durable permettent d'aborder de façon transversale nombre des thématiques des objectifs de développement, comme le lien entre santé et environnement, la ville durable, la lutte contre les inégalités et sont tous liés à l'objectif 4 "une éducation de qualité pour tous".

La semaine du Climat se déroule en même temps que la semaine de la démocratie scolaire. Cette édition 2019 est l'occasion pour les collégiens et les lycéens d'élire les premiers éco-délégués, qui participeront activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements.

Les élèves sont les premiers acteurs de la question écologique au sein des écoles et établissements. En septembre 2019, les collégiens et les lycéens éliront un éco-délégué par classe.

Au moins une des trois séances annuelles du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) est consacrée au développement durable. Les élus lycéens sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de cette politique et participent à l'évaluation des projets élaborés par les éco-délégués dans les établissements. Désormais, les élus lycéens sont membres de droit des comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

À la rentrée 2019, un prix école-verte 2030 est lancé pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées.

Pour que les écoles et établissements deviennent un terrain d'engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, huit mesures concrètes sont mises en application et amplifiées dès la rentrée 2019. Parmi celles-ci, les élections des éco-délégués.

Les éco-délégués sont à la fois des co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager. Les compétences acquises par les éco-délégués peuvent être valorisées dans le livret scolaire. Les élections d'éco-délégués de classe peuvent intervenir parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités.

Chaque collège et lycée désigne au moins un binôme fille-garçon d'éco-délégués par établissement, soit 20 000 éco-délégués d'établissement.

Les binômes d'éco-délégués sont élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Ils font connaître au Conseil d'administration les actions et les projets pédagogiques menés.

Les éco-délégués jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre la transition écologique et le développement durable dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, qui sont autant de lieux et de vecteurs de cette démarche.

La mission des éco-délégués est d'apporter leur engagement et leurs connaissances à leurs classes en faveur du développement durable. Les éco-délégués sont les ambassadeurs de cette vision qui unit le respect de la planète, le respect du Vivant et le respect de l'autre.

Leurs missions s'articulent autour des grands enjeux du développement durable :

- Limiter la consommation d'énergie
- Protéger la biodiversité
- Éviter le gaspillage alimentaire
- Réduire et trier les déchets
- S'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique

De manière générale, ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, contribuer à l'installation de poubelles de tri des déchets de la classe, proposer des initiatives et actions comme les "marches vertes", etc.).

Sources : <https://www.education.gouv.fr/cid144975/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable.html> ; <https://www.education.gouv.fr/cid93588/la-semaine-du-climat.html>